



Séance du 11 mars 2026
Délibération n°24-11032026

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur GUIARD Philippe, Vice-président du CIAS, expose au Conseil communautaire qu'il est invité à approuver les comptes financiers uniques pour l'exercice 2025.

Considérant :

- Que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- Que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- Que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

30000		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	78 883,18	4 269 330,25	4 348 213,43
	Recettes réalisées	68 172,15	4 531 132,28	4 599 304,43
	Restes à réaliser	1 750,00		1 750,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	111 855,24	5 221 950,64	5 333 805,88
	Dépenses réalisées	58 333,21	4 365 997,03	4 424 330,24
	Restes à réaliser	7 742,54		7 742,54
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	9 838,94	165 135,25	174 974,19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	32 972,06	952 620,39	985 592,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent/déficit (+/-)	42 811,00	1 117 755,64	1 160 566,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 5 992,54		- 5 992,54
Résultat cumulé	Excédent/déficit	36 818,46	1 117 755,64	1 154 574,10

Philippe GUIARD sort de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :

- ⇒ **VOTER** le compte financier unique 2025 du budget CIAS du Pays de Craon 30000 tel que présenté ci-avant,
- ⇒ **PRENDRE** acte des restes à réaliser.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 19 février 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, , M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, Mme RENAULT Patricia,

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, M GERARD Jean-François, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa, M GAUBERT Jean-Eudes